

COMMUNE DE SAINT JEAN D'HERANS

Procès Verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Jean d'Hérans, légalement convoqué le quatre octobre deux mil vingt-et-un, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GARAT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 10

Présents : M. Jean-Marie GARAT, M. Éric BERNARD, M. Patrick COLLIN, Mme Gisèle GRAND, M. Bernard GUERIN, Mme Annie NIEDBALA, M. Jacques REVIAL, Mme Emmanuelle SYLVESTRE.

Absents :

Excusés

Pouvoirs : Mme Claude CARLI à M. Éric BERNARD
M. Nicolas ROUSSIN à M. Jean-Marie GARAT

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERIN

La séance débute à 18h00.

ORDRE DU JOUR : Session ordinaire

La séance se déroule à HUIS CLOS pour cause de crise sanitaire due au COVID-19

- Présentation du SIAD par M. Dominique GAVILLON
- Délibérations :

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter 5 délibérations :

- DM N°5 du M14 – Equilibre du chapitre 21 suite à la mise aux normes de la décharge communale
- Motion de soutien aux services de l'ADMR et du SIAD de Mens
- Demande de subventions pour la création de jardins partagés – Réajustement du montant des travaux .
- DM N°6 du M14 – Equilibre du chapitre 12
- Autorisation de payer les congés de la secrétaire de mairie partant à la retraite

Autorisation accordée à l'unanimité

- **Délibération 2021-56** : Demande de subvention au Département pour la réalisation d'une aire de jeux d'enfants à la salle des fêtes
- **Délibération 2021-57** : Demande de subvention à la Région AURA pour la réalisation d'une aire de jeux d'enfants à la salle des fêtes
- **Délibération 2020-58** : Demande de subvention à la DETR pour la réalisation d'une aire de jeux d'enfants à la salle des fêtes
- **Délibération 2021-59** : Demande de subvention au Département pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques
- **Délibération 2021-60** : Demande de subvention à la Région AURA pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques

- **Délibération 2021-61** : Demande de subvention à la DETR pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques
- **Délibération 2021-62** : Demande de subvention au Département pour modification de l'entrée de la salle des fêtes
- **Délibération 2021-63** : Demande de subvention à la Région AURA pour modification de l'entrée de la salle des fêtes
- **Délibération 2021-64** : Demande de subvention à la DETR pour modification de l'entrée de la salle des fêtes
- **Délibération 2021-65** : Demande de subvention au Département pour le remplacement de la chaudière de la mairie-école par une chaufferie à granules
- **Délibération 2021-66** : Demande de subvention à la Région AURA pour le remplacement de la chaudière de la mairie-école par une chaufferie à granules
- **Délibération 2021-67** : Demande de subvention à la DETR pour le remplacement de la chaudière de la mairie-école par une chaufferie à granules
- **Délibération 2021-68** : Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à dater du 1^{er} janvier 2022 .
- **Délibération 2021-69** : Acceptation du montant de la subvention allouée pour le remplacement de la conduite d'eau entre le village et Touage (contrat ZRR)
- **Délibération 2021-70** : Demande de subvention au TE38 pour le remplacement des lanternes d'éclairage public du centre bourg
- **Délibération 2021-71** : DM N°5 du M14 – Equilibre du chapitre 21 suite à la mise aux normes de la décharge communale
- **Délibération 2021-72** : Motion de soutien aux services de l'ADMR et du SIAD de Mens
- **Délibération 2021-73** : Demande de subventions pour la création de jardins partagés – Réajustement du montant des travaux .
- **Délibération 2021-74** : DM N°6 du M14 – Equilibre du chapitre 12
- **Délibération 2021-75** : Autorisation de payer les congés de la secrétaire de mairie partant à la retraite

- Questions diverses

- **Présentation du SIAD par M. Dominique GAVILLON**

Dominique GAVILLON, président du SIAD depuis 4 ans, élu à Mens, vient présenter le SIAD (Service Infirmier d'Aide à Domicile). Association de 34 ans, elle aide au maintien à domicile des personnes âgées, financée par l'ARS par convention pour 29 personnes âgées (x 34 € /j) et 2 personnes handicapées (x32 € /j), avec de 3 à 14 passages par semaine pour chacune des 31 personnes.

Refus des demandes, pas de possibilité de file d'attente, travail avec l'ADMR (qui facture les prestations, alors que le SIAD est seulement sur prescription médicale). L'ADMR est plus souple, donc peut prendre en charge les demandes non satisfaites par le SIAD, mais les personnes doivent payer.

Le SIAD a 4 aides-soignantes (et une 5^{ème} prévue mais non vaccinée), 2 infirmières à mi-temps, 1 secrétaire comptable. Le SIAD est propriétaire de ses locaux, et de 2 bureaux qui sont loués pour financer le remboursement de l'emprunt d'achat.

Idée de regrouper l'ADMR et le SIAD dans les mêmes locaux, peut-être l'actuelle maison médicale quand les praticiens auront déménagé dans la nouvelle. Le SIAD fait plutôt du soin (traitements, toilettes, tout le contact à la personne), alors que l'ADMR fait de l'aide à domicile (courses, ménage, repas, mais fait aussi ce que le SIAD n'arrive pas à faire). La personne non-vaccinée fait du soin « de gré à gré » directement pour les personnes âgées en chèque emploi service, sans être vaccinée alors qu'elle devrait l'être. Elle refuse de démissionner et voudrait être licenciée avec indemnité.

1. Délibération 2021-56 : Demande de subvention au Département pour la réalisation d'une aire de jeux d'enfants à la salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser une aire de jeux pour les enfants de 0 à 10 ans et installer une table de ping-pong, dans un espace situé devant la salle des fêtes du village. Il s'agit d'un espace engazonné et ombragé, déjà pourvu de bancs. La commune souhaite réaménager une partie de cet espace avec un toboggan et des balançoires pour les enfants en bas âge, et également installer une table de ping-pong.

Cet espace de jeux sera conforme aux normes en vigueur et sera protégé de l'extérieur par une palissade équipée d'un portillon, en guise d'entrée.

Par ces réalisations, la commune souhaite apporter un peu de vie au centre du village en favorisant la rencontre inter-âge parents et grands-parents avec leurs enfants et petits-enfants.

Le montant de la réalisation de cet espace de jeux a été estimé à **29 094 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réalisation de cet espace de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réalisation de cet espace de jeux.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

2. Délibération 2021-57 : Demande de subvention à la Région AURA pour la réalisation d'une aire de jeux d'enfants à la salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser une aire de jeux pour les enfants de 0 à 10 ans et installer une table de ping-pong, dans un espace situé devant la salle des fêtes du village. Il s'agit d'un espace engazonné et ombragé, déjà pourvu de bancs. La commune souhaite réaménager une partie de cet espace avec un toboggan et des balançoires pour les enfants en bas âge, et également installer une table de ping-pong.

Cet espace de jeux sera conforme aux normes en vigueur et sera protégé de l'extérieur par une palissade équipée d'un portillon, en guise d'entrée.

Par ces réalisations, la commune souhaite apporter un peu de vie au centre du village en favorisant la rencontre inter-âge parents et grands-parents avec leurs enfants et petits-enfants.

Le montant de la réalisation de cet espace de jeux a été estimé à **29 094 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la Région Auvergne – Rhône-Alpes, pour la réalisation de cet espace de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible la Région Auvergne – Rhône-Alpes, pour la réalisation de cet espace de jeux.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

3. Délibération 2021-58 : Demande de subvention à la DETR pour la réalisation d'une aire de jeux d'enfants à la salle des fêtes

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite réaliser une aire de jeux pour les enfants de 0 à 10 ans et installer une table de ping-pong, dans un espace situé devant la salle des fêtes du village. Il s'agit d'un espace engazonné et ombragé, déjà pourvu de bancs.

La commune souhaite réaménager une partie de cet espace avec un toboggan et des balançoires pour les enfants en bas âge, et également installer une table de ping-pong.

Cet espace de jeux sera conforme aux normes en vigueur et sera protégé de l'extérieur par une palissade équipée d'un portillon, en guise d'entrée.

Par ces réalisations, la commune souhaite apporter un peu de vie au centre du village en favorisant la rencontre inter-âge parents et grands-parents avec leurs enfants et petits-enfants.

Le montant de la réalisation de cet espace de jeux a été estimé à **29 094 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR, pour la réalisation de cet espace de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible la DETR, pour la réalisation de cet espace de jeux.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

4. Délibération 2021-59 : Demande de subvention au Département pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20 août 2021, le Conseil a décidé de faire installer des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes pour permettre une autoconsommation et des aménagements divers pour réaliser des économies d'énergie.

Afin de pouvoir installer ces panneaux solaires, il est nécessaire de procéder préalablement à la réfection du toit (notamment la dépose du toit actuel en fibro-ciment et la pose de bac acier)

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à : **131 245 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

5. Délibération 2021-60 : Demande de subvention à la Région AURA pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20 août 2021, le Conseil a décidé de faire installer des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes pour permettre une autoconsommation et des aménagements divers pour réaliser des économies d'énergie.

Afin de pouvoir installer ces panneaux solaires, il est nécessaire de procéder préalablement à la réfection du toit (notamment la dépose du toit actuel en fibro-ciment et la pose de bac acier)

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à : **131 245 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la Région Auvergne – Rhône-Alpes, pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la Région Auvergne – Rhône-Alpes, pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

6. Délibération 2021-61 : Demande de subvention à la DETR pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 20 août 2021, le Conseil a décidé de faire installer des panneaux solaires sur le toit de la salle des fêtes pour permettre une autoconsommation et des aménagements divers pour réaliser des économies d'énergie.

Afin de pouvoir installer ces panneaux solaires, il est nécessaire de procéder préalablement à la réfection du toit (notamment la dépose du toit actuel en fibro-ciment et la pose de bac acier)

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à : **131 245 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR, pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR, pour la réfection du toit de la salle des fêtes et la pose de panneaux photovoltaïques
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

7. **Délibération 2021-62 : Demande de subvention au Département pour modification de l'entrée de la salle des fêtes**

Jean-Marie Garat explique le projet préparé par l'architecte Jacques Delafuentes. Des rideaux occultants seront prévus pour les spectacles. Différentes entreprises ont été consultées pour le béton, pour le débord, pour les baies vitrées, pour l'électricité. Les devis devraient être reçus dans les 2 semaines, à étudier pour confirmer le montant global des travaux. L'architecte sera payé 11% du montant des travaux.

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'entrée actuelle de la salle des fêtes et de créer un portique d'entrée.

L'idée serait de la positionner sur le côté sud du bâtiment afin qu'elle soit plus grande (pour la sécurité d'évacuation), plus lumineuse, plus couvrante pour les personnes qui accèdent à la salle, plus conviviale et plus sécurisée en étant proche des futurs jeux d'enfants au lieu de donner sur le parking

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à : **71 455 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la modification de l'entrée de la salle des fêtes
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

8. **Délibération 2021-63 : Demande de subvention à la Région AURA pour modification de l'entrée de la salle des fêtes**

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'entrée actuelle de la salle des fêtes et de créer un portique d'entrée.

L'idée serait de la positionner sur le côté sud du bâtiment afin qu'elle soit plus grande (pour la sécurité d'évacuation), plus lumineuse, plus couvrante pour les personnes qui accèdent à la salle, plus conviviale et plus sécurisée en étant proche des futurs jeux d'enfants au lieu de donner sur le parking

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à : **71 455 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la Région Auvergne – Rhône-Alpes , pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la Région Auvergne – Rhône-Alpes , pour la modification de l'entrée de la salle des fêtes
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

9. Délibération 2021-64 : Demande de subvention à la DETR pour modification de l'entrée de la salle des fêtes

Le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'entrée actuelle de la salle des fêtes et de créer un portique d'entrée.

L'idée serait de la positionner sur le côté sud du bâtiment afin qu'elle soit plus grande (pour la sécurité d'évacuation), plus lumineuse, plus couvrante pour les personnes qui accèdent à la salle, plus conviviale et plus sécurisée en étant proche des futurs jeux d'enfants au lieu de donner sur le parking

Le montant de l'ensemble des travaux a été estimé à : **71 455 € HT**

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR , pour la réalisation de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR, pour la modification de l'entrée de la salle des fêtes
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

10. Délibération 2021-65 : Demande de subvention au Département pour le remplacement de la chaudière de la mairie-école par une chaufferie à granules

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la chaudière actuelle au fuel qui dessert la mairie, l'école et l'appartement communal attenant, par une chaufferie à granules, dans le but de réaliser des économies d'énergie, la chaudière actuelle devenant vétuste.

La chaufferie à granules serait installée en lieu et place de la chaudière actuelle. Le silo de stockage des granules, d'une contenance de 7 tonnes, serait mis en place sous le préau , cette solution permettant des coûts de génie civil moindres (dalle pour pose du silo).

La livraison du combustible serait facile car l'accès donne sur une ruelle.

Il ne serait, de plus, pas nécessaire de modifier le réseau de chauffe de la mairie, de l'école et de l'appartement communal

Le montant de la réalisation de cette installation a été estimé à **40 000 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réalisation de cet espace de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible au Département de l'Isère, pour la réalisation de cette chaufferie à granules.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

11. Délibération 2021-66 : Demande de subvention à la Région AURA pour le remplacement de la chaudière de la mairie-école par une chaufferie à granules

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la chaudière actuelle au fuel qui dessert la mairie, l'école et l'appartement communal attenant, par une chaufferie à granules, dans le but de réaliser des économies d'énergie, la chaudière actuelle devenant vétuste.

La chaufferie à granules serait installée en lieu et place de la chaudière actuelle. Le silo de stockage des granules, d'une contenance de 7 tonnes, serait mis en place sous le préau, cette solution permettant des coûts de génie civil moindres (dalle pour pose du silo).
La livraison du combustible serait facile car l'accès donne sur une ruelle.

Il ne serait, de plus, pas nécessaire de modifier le réseau de chauffe de la mairie, de l'école et de l'appartement communal

Le montant de la réalisation de cette installation a été estimé à **40 000 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible Région Auvergne – Rhône-Alpes, pour la réalisation de cette chaufferie à granules.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la Région AURA, pour la réalisation de cette chaufferie à granules.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

12. Délibération 2021-67 : Demande de subvention à la DETR pour le remplacement de la chaudière de la mairie-école par une chaufferie à granules

Le Maire propose au Conseil Municipal de remplacer la chaudière actuelle au fuel qui dessert la mairie, l'école et l'appartement communal attenant, par une chaufferie à granules, dans le but de réaliser des économies d'énergie, la chaudière actuelle devenant vétuste.

La chaufferie à granules serait installée en lieu et place de la chaudière actuelle. Le silo de stockage des granules, d'une contenance de 7 tonnes, serait mis en place sous le préau, cette solution permettant des coûts de génie civil moindres (dalle pour pose du silo).
La livraison du combustible serait facile car l'accès donne sur une ruelle.

Il ne serait, de plus, pas nécessaire de modifier le réseau de chauffe de la mairie, de l'école et de l'appartement communal

Le montant de la réalisation de cette installation a été estimé à **40 000 € HT**.

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR, pour la réalisation de cet espace de jeux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à demander une subvention aussi élevée que possible à la DETR, pour la réalisation de cette chaufferie à granules.
- **Autorise** le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

13. Délibération 2021-68 : Création d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à dater du 1^{er} janvier 2022 .

Jean-Marie Garat explique le départ plus précoce que prévu de la secrétaire comptable. 5 candidatures ont été reçues. La personne qui est sélectionnée est la seule agent territorial, elle est donc prioritaire.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la secrétaire comptable va partir plus tôt que prévu à la retraite. Le poste doit être pourvu au 1^{er} janvier 2022

Au terme de la loi n° 84-53, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, et de modifier le tableau des effectifs afin de permettre les avancements de grade.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet, à raison de 25 heures hebdomadaires, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents**,

- **Décide** la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet (25 heures hebdomadaires) **à compter du 1^{er} janvier 2022** et la modification en conséquence du tableau des effectifs.
- **Inscrit** au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

14. Délibération 2021-69 : Acceptation du montant de la subvention allouée pour le remplacement de la conduite d'eau entre le village et Touage (contrat ZRR)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 09 avril 2021 (voir délibération N°2021-21), le Conseil a autorisé le maire à demander des subventions à l'Agence de l'Eau et au Département, pour le remplacement de la conduite d'eau potable entre Touage et l'entrée ouest du village, dans le cadre du contrat ZRR, avec la CDC Trièves comme porteur du projet.

Le Maire présente les principes et le contenu du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau, le Département de l'Isère, la Communauté de Communes du Trièves et l'ensemble de ses communes classées en zone de revitalisation rurale. Ce contrat concerne les projets intéressant l'eau potable et l'assainissement domestique, et permet de sécuriser les financements attractifs proposés par l'Agence de l'Eau dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention (2019-2024). Ce contrat porte sur les années 2022 à 2024.

Dans le cadre de ce contrat, la commune de SAINT JEAN D'HERANS se propose d'inscrire le projet suivant « Déplacement de la conduite amiante ciment entre le centre bourg et le hameau de Touage », évalué à 80 281 € HT.

M. le Maire rappelle que les financements inscrits dans le plan d'action du contrat ont été calculés sur la base des données techniques disponibles lors de l'élaboration du contrat. Ces financements seront précisés lors du dépôt du dossier complet de demande de financement.

Il rappelle également les conditions préalables à la mobilisation de ces financements, précisées dans les articles 4.2 et 4.3 du contrat : tarification du service d'eau et d'assainissement, bancarisation des indicateurs dans SISPEA, valeur de l'indice de connaissance et de gestion

patrimoniale, ...

Considérant ces éléments, le Conseil Municipal :

- **approuve** les termes du projet de contrat de rattrapage structurel élaboré pour les communes classées ZRR de la Communauté de Communes du Trièves,
- **s'engage** à satisfaire aux conditions préalables d'accès aux financements de l'Agence de l'Eau et du Département, et à démarrer le projet « Déplacement de la conduite amiante ciment entre le centre bourg et le hameau de Touage », selon l'échéancier indiqué dans le plan d'action du contrat et en tout état de cause avant la fin 2024,
- **autorise** M. le Maire à signer ce contrat.

15. Délibération 2021-70 : Demande de subvention au TE38 pour le remplacement des lanternes d'éclairage public du centre bourg

Jean-Marie Garat explique que Enedis a constaté une consommation trop importante pour l'éclairage au centre bourg. Idée de passer les lanternes de 150 W à 60 W ou 45 W selon les emplacements. Idée de mettre des lanternes déportées à la place de celles fixées sur les murs de la mairie. Possibilité de récupérer à 50 % de leur valeur des lanternes identiques provenant d'une autre mairie. Le devis serait de 5 248 € et la subvention serait de 35% (au lieu de 60% jusqu'à l'an dernier).

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le TE38 finance les travaux d'éclairage public au titre du retour de redevance R2.

Il propose au Conseil Municipal que la commune sollicite l'aide financière du TE38 pour le remplacement de lanternes 150 watts par 3 lanternes 45 watts sur la façade de la mairie et 12 lanternes 60 watts sur poteaux existants dans le centre bourg.

Le Maire présente le dossier technique et l'estimatif des travaux qui s'élève à **5 248,92 € HT** (**Devis établi par l'Entreprise Cutivet**)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte** la réalisation des travaux pour un coût de **5 248,92 € HT**, **le maître d'œuvre étant l'entreprise Cutivet**
- **Demande** que la commune de Saint Jean d'Hérans établisse une demande de financement auprès du TE38 pour les travaux d'amélioration de l'Eclairage Public.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce sujet

16. Délibération 2021-71 : DM N°5 du M14 – Equilibre du chapitre 21 suite à la mise aux normes de la décharge communale

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une Délibération Modificative de crédit, sur le budget M14, afin d'équilibrer le budget suite aux dépenses relatives à la mise aux normes de la décharge communale.

Jean-Marie Garat explique la réclamation de la DREAL pour la décharge. Il n'est pas possible de faire une prolongation d'utilisation, il faut faire une nouvelle demande complète d'activité de décharge. Les mesures ont été faites par un géomètre, et n'avaient pas été budgétées, donc sont à prendre sur le poste.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138 : autres constructions		1 500.00 €
D 21534-10 : éclairage public	1 500.00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisation corporelles	1 500.00 €	

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité.**

17. Délibération 2021-72 : Motion de soutien aux services de l'ADMR et du SIAD de Mens

Jean-Marie Garat explique le courrier commun reçu de ces 2 associations. Il faut éviter une mise en concurrence. Il faut une décision pour que les personnes non vaccinées ne puissent pas faire de concurrence par des prestations sous autre structure moins contrôlée. Il faut améliorer la sécurisation des postes par rapport aux personnes en traitement.

Suite au courrier commun d'alerte et d'interpellation de l'ADMR et du SIAD de Mens concernant l'impact des directives actuelles, par ailleurs inégales entre les différents dispositifs sanitaires et médico-sociaux, les mettant en difficultés pour assumer leurs missions actuellement, **le Conseil Municipal adopte une motion.**

Ainsi, considérant qu'une mise en concurrence des dispositifs n'est pas souhaitable pour un schéma territorial cohérent de la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées, le Conseil Municipal demande instamment à l'Etat, à l'ARS et au Département :

- une prise de décisions fermes et claires concernant la suite à donner aux suspensions de contrat de travail du fait de la non-présentation d'un passe-sanitaire en règle,
- l'harmonisation réelle des directives en matière de vaccination contre le covid19 pour toutes les structures et intervenants à domicile relevant du soin et de l'aide à la personne,
- la clarification des instructions concernant les augmentations salariales en SIAD ; et l'octroi de financements supplémentaires pour couvrir les dépenses liées aux augmentations en SIAD comme à l'ADMR,
- le développement d'une politique volontariste en faveur de la formation de professionnel.les des interventions à domicile et de valorisation, notamment financière, des emplois de l'aide à la personne.

Tout ceci afin de garantir une prise en charge adaptée, suffisante et sécurisée des personnes âgées et/ou handicapées du territoire.

18. Délibération 2021-73 : Demande de subventions pour la création de jardins partagés – Réajustement du montant des travaux .

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de la séance du 19 mars 2021, il a été décidé de mettre en place sur la commune des jardins partagés pour les habitants et les enfants de l'école et de demander des subventions à la Région AURA et au Département de l'Isère.

Par la délibération N°2021-19, le Conseil Municipal a autorisé le Maire :

- Signer tous les documents relatifs à ce sujet
- Demander une subvention, aussi élevée que possible, à la Région AURA
- Demander une subvention, aussi élevée que possible, au Département de l'Isère

Après consultation de plusieurs entreprises, il s'avère que le montant des travaux s'élèverait à de **20 439 € HT**.

Le Conseil Municipal prend note de ce montant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **donne son accord à l'unanimité** pour autoriser le Maire à :

- Signer tous les documents relatifs à ces travaux
- Demander une subvention, aussi élevée que possible, à la Région AURA
- Demander une subvention, aussi élevée que possible, au Département de l'Isère

19. Délibération 2021-74 : DM N°6 du M14 – Equilibre du chapitre 12

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une Délibération Modificative de crédit, sur le budget M14, afin d'équilibrer le chapitre 12.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615231 : Voirie	3 500.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 500.00 €	
D 6411 : personnel titulaire		1 500.00 €
D 6413 : personnel non titulaire		1 500.00 €
D 6451 : cotisations à l'URSSAF		5 500.00 €
D 6453 : cotisations caisses de retraite		500.00 €
TOTAL D 012 : charges de personnel		9 000.00 €
D 739221 : FNGIR	5 500.00 €	
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	5 500.00 €	

Le Conseil Municipal **donne son accord à l'unanimité**.

20. Délibération 2021-75 : Autorisation de payer les congés de la secrétaire de mairie partant à la retraite

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la secrétaire en poste part à la retraite au 31 janvier 2022.

Afin de permettre une période de tuilage avec la nouvelle secrétaire recrutée, la secrétaire en poste ne pourra pas prendre ses congés.

Le Maire demande donc au Conseil Municipal, de l'autoriser à payer ses congés restants à la secrétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour le paiement de ses congés à la secrétaire.

- Questions diverses

- *Projets à réaliser en 2022 :*

- ✓ *Faire les enfouissements prévus en 2021, et confirmer les projets d'enfouissements qui étaient prévus pour 2022.*
- ✓ *Jardins partagés, subventions accordées.*
- ✓ *Chauffage des logements communaux, subventions en cours.*
- ✓ *Réseau d'eau potable, subventions accordées.*
- ✓ *Reboisements, subventions en cours.*
- ✓ *Réfection des routes, plan triennal à mettre en forme.*
- ✓ *Aire de jeux pour enfants, subventions en cours.*
- ✓ *Changement de chaufferie de la Mairie - Ecole, subventions accordées.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00